

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 974-249740101-20241114-2024_130_BC_1-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à
16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à
Nombre de présents : 12 Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous
Nombre de représentés : 2 la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_130_BC_1
Approbation du procès-verbal du
Bureau Communautaire du 7 octobre
2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE
- M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
08/11/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 130 BC 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Le Président de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 octobre 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 octobre 2024 ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président